



Conditions générales de ventes

1. Définition :

Organisme : Cap Horizon, représentée par Amandine HOUSSIN -N° SIRET : 91342625000019- Organisme non assujetti à la TVA -Tél : 06 69 96 09 90 - Numéro de déclaration d'existence : 52440979844 - Ne vaut pas agrément d'Etat

Formation : Toute action relevant de la formation professionnelle continue y compris les bilans de compétences. Mais également les actions de formation dispensée par des méthodes afin de faciliter l'apprentissage ou la certification.

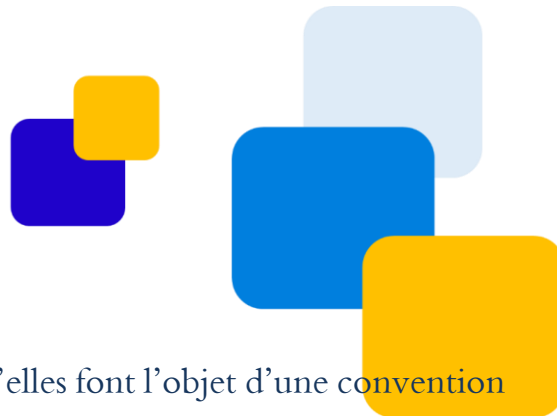
Objet des conditions générales de vente

Toute commande de formation implique l'accord complet et sans réserve des conditions de vente. Les présentes conditions générales prévalent sur toutes conditions générales de commande de l'ENTREPRISE.

Les consultants, les contenus et la durée des bilans de compétences sont ceux indiqués dans la brochure générale nommé « programme ». Cap Horizon se réserve le droit de modifier le programme ainsi que le consultant annoncé, en cas de nécessité absolue. Le stagiaire déclare suivre la formation choisie dans un but professionnel et remplir les conditions d'accès définies par les articles L 6312-1 et L 6312-2 du Code du travail.

Inscriptions par l'entreprise

Modalités d'inscription : L'ENTREPRISE certifie avoir pris connaissance du programme. Avec l'accord de l'intéressé, un report d'inscription est proposé. L'inscription sera validée par la réception de la confirmation d'inscription et après retour de la convention de formation signée par l'entreprise. En l'absence de ces documents, l'organisme nommé « Cap Horizon » se réserve le droit de refuser votre inscription. Les présentes conditions générales prévalent sur toutes conditions générales de commande de l'ENTREPRISE.



Modalités de règlement

Les actions de formations réglées par le CPF lorsqu'elles font l'objet d'une convention CPF ou d'une convention mixte CPF/POLE EMPLOI et/ou AGEFIPH, sont facturées en fin de prestation.

Une facture et une attestation de présence seront envoyées à la fin de la formation. Les prix indiqués dans le devis comprennent la prestation avec les supports pédagogiques, dont les tests et le document de synthèse. Toute action démarrée est due en totalité à l'exception des cas de force majeure. *

Inscription à titre individuel

Modalités d'inscription :

LE STAGIAIRE certifie avoir pris connaissance du programme. L'inscription sera validée par la réception d'un bulletin d'inscription et le retour du contrat de formation signé accompagné du montant demandé (encaissé le 1er jour du bilan de compétences). En l'absence de ces documents, l'organisme nommé « Cap Horizon » se réserve le droit de refuser votre inscription. Cap Horizon adressera une convocation avec les informations pratiques 10 jours avant le début de votre bilan de compétences. Une facture sera remise le premier jour du bilan, et une attestation de présence sera remise à la fin de celui-ci.

Les prix indiqués comprennent l'intégralité du bilan de compétences. Tout bilan de compétences commencé est dû en totalité à l'exception des cas de force majeure. *

Tarifs et modalités tarifaires :

Tous nos prix sont indiqués net de taxes, conformément à l'article 261 du Code Général des Impôts. Cap Horizon est un organisme de formation non assujéti à la TVA sur ce type de prestations (bilan de compétences, formation). Lorsque le stagiaire ne se présente plus aux rendez-vous fixés entre lui et le consultant et après relances téléphoniques ou par email, le montant payé reste dû en totalité à Cap Horizon.



Une facture est établie et remise au client par Cap Horizon conformément à la convention/devis. Les clients ayant effectué leur démarche via la plateforme moncompteformation.gouv, pourront retrouver leur facture dans leur espace dématérialisé.

Modalités de règlement :

À la réception du bulletin d'inscription, nous vous adresserons un livret d'accueil à nous retourner signé et accompagné d'un virement bancaire si vous réglez par vos fonds propres.

Délai de réflexion :

LE STAGIAIRE dispose, en vertu de l'article L6353-6 du Code du Travail, d'un délai de réflexion de 14 jours à compter de la signature du contrat de formation, pour se rétracter par lettre recommandée avec avis de réception adressée à :

Cap Horizon – 19 Ter rue de Haute Perche – 44320 Chaumes en Retz

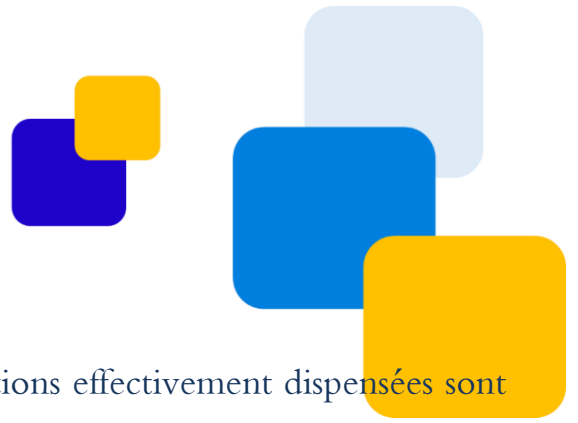
Tous les tarifs sont nets de taxe car non assujettis à la TVA.

Annulations, cas de force majeure et reports

Annulation : En cas d'annulation – à la demande du stagiaire ou de l'entreprise – confirmée par écrit (lettre ou email), moins de 10 jours avant le début du stage et après le délai de dix jours de réflexion, 30 % du coût du bilan restera acquis à Cap Horizon.

Si la demande d'annulation vient de l'entreprise, celle-ci pourra faire participer un autre salarié, si elle le souhaite et en fonction du planning du consultant.

Force majeure* : En cas d'interruption ou d'annulation pour force majeure dûment reconnue, le participant pourra reprendre ou continuer sa formation dans un autre cycle sans coûts supplémentaires ou bien rompre le contrat.



En cas de rupture du contrat, seules les prestations effectivement dispensées sont dues en proportion de leur valeur prévue au contrat. Dans ce cas, le stagiaire devra informer par lettre recommandée avec accusé de réception Cap Horizon dans les plus brefs délais dès la survenance de l'événement de force majeure en rappelant les circonstances rencontrées. Le contrat sera considéré rompu dès que Cap Horizon aura dûment constaté le cas de force majeure.

Loi applicable

Les conditions commerciales et tous les rapports entre Cap Horizon et ses clients relèvent de la Loi française.